

BULLETIN MUNICIPAL DE KERFOURN

AVRIL 2017



INFO PRATIQUES

www.kerfourn.fr

Secrétariat de la Mairie

Téléphone : 02 97 38 36 03

Lundi	Fermé	Fermé
Mardi	8h30 – 12h	13h30 – 18h
Mercredi	8h30 – 12h	13h30 – 18h
Jeudi	8h30 – 12h	13h30 – 18h
Vendredi	8h30 – 12h	13h30 – 18h
Samedi	9h – 12h	Fermé

Café "Chez Marie Jo"

Téléphone : 02 97 38 36 20

Bar-Tabac - résultats sportifs journaux - Café Merlus

(Lorient)

Lundi	7h30 – 14h	16h – 21h
Mardi	Fermé	Fermé
Mercredi	7h30 – 14h	16h – 21h
Jeudi	7h30 – 14h	16h – 21h
Vendredi	7h30 – 14h	16h – 1h
Samedi	8h – 14h	16h – 1h
Dimanche	9h – 14h	16h – 1h

Horaires Médiathèque

Période scolaire

Mercredi 13h30 - 18h

Vendredi 10h – 12h 13h30 – 16h

<http://mediathequekerfourn.jimdo.com>

« L'hirondelle »

Téléphone : 02 97 38 24 86

Lundi au samedi midi menu

ouvrier

12h à 13h45

Le vendredi et samedi soir

Grill/Pizzas 18h30 à 21h30

Fermé le dimanche

Halte Garderie Municipale

Téléphone : 02 97 38 36 03

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

Matin : 7h à 8h45

Soir : 16h15 à 18h30

Boulangerie

Téléphone : 02 97 51 41 39

Mardi au Vendredi

8h - 13h30

16h - 19h

Samedi 8h - 13h

Dimanche 8h - 12h30

La savourine

Ouvert de mercredi au dimanche,
le midi et le soir.

Réservations au 02 56 62 40 13

Déchetterie Noyal Pontivy

Lundi 10h à 11h30 et 14h à 19h

Mercredi, jeudi, vendredi 14h à 19h

Samedi 10h à 11h30 et 14h à 18h

Chers concitoyens vote des budgets primitifs 2017

Avec le transfert du transport scolaire intercommunal à la rentrée de septembre et la création d'un budget annexe logement social, les charges courantes dites à caractère général baissent une nouvelle fois. Nous proposons une valeur de 148 950 € après avoir constaté une dépense réelle de 136 573 € en 2016. (244 146€ en 2014, 202 299€ en 2015). Nous avons peu de visibilité sur les dépenses de personnel avec toutes les réformes imposées. Nous prévoyons une augmentation du poste en proposant 206 125 €. Les mandats émis en 2016 se montaient à 196 300 €. Nous proposons 97 310 € pour les autres charges de gestion courante (104 467€ en 2014, 91 274€ en 2015, 90 760 € en 2016). Le forfait communal de l'école Notre Dame, voté en février est d'un peu plus de 40 000 €. Les charges financières baisseront une nouvelle fois à 15 000€. Nous avons équilibré avec les charges exceptionnelles de 220 000 €. Nous avons prévu une provision de 10 000 € pour le déficit du lotissement et 5 000 € de dépenses imprévues. Les opérations d'ordre se limitent à 1 275 €. Le total du budget dépenses de fonctionnement est de 835 105,44 € avec un virement vers la section d'investissement de 129 443,28 €.

Les recettes s'équilibrent à 835 105,44 € dont 310 167,44 € de résultat reporté. Les ventes de produits (70) sont prévues en baisse à 51 625 €. Par précaution, les impôts et taxes sont proposés au même montant que 2016 à savoir 320 360 €. Les dotations baisseraient fortement une nouvelle fois à 146 502€ (- 30 000€ moitié DGF, moitié transport scolaire). Pour information, nous n'avons aucune information sur le montant des dotations à ce jour. Les autres produits de gestion courante sont stables. Il reste 6 200€ de location de la salle polyvalente. Les recettes réelles sont estimées à 524 917 € et 524 938 € avec les écritures d'ordre.

Le résultat théorique est de 45 000 € ce qui est insuffisant. Nous devons donc dominer nos dépenses de fonctionnement pour atteindre un résultat supérieur à 100 000 € (113 932 € en 2016). Voilà, l'objectif de la municipalité cette année. Le remboursement de capital est en 2017 d'un peu plus de 43 000 €. Tout ce qui est au-delà de 43 000 € prépare nos investissements futurs.

Les dépenses d'investissement sont portées à 488 014,56 € dont 124 943,28 € de résultat reporté et 135 000 € de report 2016 (travaux stade 38 880 €, achat ollivier 15 000 €, 25 000 € de voirie reportée et 55 000 € d'effacement d'éclairage public place de l'Eglise). Les nouvelles propositions d'investissement se chiffrent à 178 000 €. Nous avons budgété 18 000 € de plus pour le stade Joseph Jehanno, 21 000 € pour la rénovation de la salle polyvalente, 19 000 € pour la rénovation du beffroi et du vitrail de l'église, 5 000 € pour l'accessibilité, 18 000 € de matériel divers pour la mairie, l'école et les services techniques et 85 000 € pour le programme de voirie 2017. Nous devons finir la voie perpendiculaire à la rue du Calvaire et la réparation rue de la Fontaine. Le coût des travaux rue des Ajoncs est prévu à 37 000 €. La voirie 2017 la VC N°6 vers Pontivy est estimée à 53 000 €. Les études pour l'aménagement de la Place de l'Eglise sont fixées à 12 000 €. Le remboursement du capital des prêts est proposé à 45 071,28 € avec 5 000 € de dépenses imprévues.

Les recettes d'investissement sont au même montant, 488 014,56 € en conformité avec les règles comptables s'imposant aux collectivités territoriales. Les reports de subventions se montent à 107 670 €. Les écritures d'ordre se limitent à 1 275 €. Les nouvelles subventions sont estimées à 69 490 €. Nous prévoyons 4 000 € de rentrée de taxe d'aménagement et 18 863 € de FCTVA. Nous sommes sans certitude sur ce chiffre de TVA avec la nouvelle règle sur la récupération de TVA sur l'entretien de la voirie et des bâtiments communaux. Nous avons décidé en février d'affecter 152 273,28 € d'excédents de fonctionnement capitalisés. Ce budget est équilibré avec le virement de la section de fonctionnement de 129 443,28 € et un emprunt théorique de 5 000 €. Nous ne ferons pas d'emprunt en 2017 pour ce budget. Nous avons, ainsi, respecté notre objectif de juillet 2009. Avec le recul, cette décision était difficile mais indispensable. La baisse des frais financiers nous permet d'absorber une partie de la baisse des dotations.

Informations générales

Le conseil municipal a voté le maintien des taux d'imposition. La dernière augmentation locale date de 2009. La loi de finance 2017 a proposé une augmentation des bases de 0.4 %. C'est donc l'augmentation que vous devrez assumer. Cela représente pour la commune un gain annuel de 900 €.

Notre trésorerie confortable depuis quelques années va être tendue avec la construction des logements rue du Puits. Les travaux suivent leurs cours et nous allons devoir assumer l'intégralité des travaux sur cet exercice. Le conseil a validé le 30 mars la demande de deux prêts d'un montant total de 170 000 € sans phase de préfinancement. L'importance des subventions nous permet de réduire la durée des prêts à 25 ans. Les dossiers que je vois passer à la communauté sont en général établis sur des durées de remboursement de 40 à 50 ans. Nous avons financé le terrain sur nos fonds propres en 2013. L'annuité est de 7 520 € sera compensée par un loyer mensuel pour les trois logements de 760 €. Pour éviter d'utiliser la ligne de trésorerie, nous allons reporter les travaux sur l'Eglise, à la salle polyvalente, le paiement de l'effacement place de l'Eglise pour faire l'acquisition du terrain du nouveau lotissement.

Pour financer les services de l'aménageur, nous proposons un ou deux terrains non viabilisés hors périmètre du lotissement le long de la rue de la Fontaine. Le bornage sera proposé en fonction de la demande du porteur de projet.

Cela vous intéresse, vous pouvez contacter la mairie au 02.97.38.36.03

Joel Marivain

C.N.I. carte nationale d'identité :

La modification du traitement des demandes de carte nationale d'identité mise en oeuvre en décembre 2016 en Bretagne pose un certain nombre de difficultés. Le message du Ministère de l'Intérieur était de permettre aux français de compléter la pré-demande sur son ordinateur avec les arguments habituels de simplification, de sécurisation et de rapidité. Mais cette numérisation se heurte à la nécessaire complétude du document, aux hésitations habituelles de remplir un document administratif, à l'absence d'ordinateur et d'internet pour un certain nombre d'entre vous et à la gêne de certaines personnes en délicatesse avec l'informatique. Enfin, la concentration sur la ville de Pontivy entraîne un délai de traitement qui s'allonge de jour en jour : plusieurs semaines maintenant avant l'encombrement saisonnier habituel de mai et juin. Nous avons donc de fortes craintes sur la qualité de service.

Nous devons donc nous adapter aux décisions nationales pour améliorer le service public de proximité. Pour limiter les coûts, la ville va donc certainement se cantonner à la gestion des demandes des habitants de Pontivy Communauté mais cela ne sera pas suffisant.

Nous proposons aux kerfournois une approche plus fine avec le traitement de pré-demande en ligne à la mairie pour gagner du temps et permettre ainsi aux agents de la ville d'absorber plus de demandes.

L'idéal est de faire valider toutes les demandes par Laurence ou Katia et ensuite de prendre rendez-vous à la mairie de Pontivy.

Vous avez la possibilité de faire la pré-demande en ligne (<https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire>)